



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 18/01/2021
N°571



Le soutien à l'égalité des chances économiques au cœur du projet gouvernemental

Les ministres **Nadia Hai**, ministre déléguée chargée de la Ville et **Olivia Grégoire**, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Économie sociale, solidaire et responsable, étaient en déplacement à Créteil, vendredi 15 janvier. Elles ont visité l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), reconnue d'utilité publique. Forte de 600 salariés et 1 400 bénévoles, l'Adie accompagne 46 000 entrepreneurs par an depuis 30 ans et œuvre au quotidien pour l'égalité des chances économiques.

A cette occasion, les ministres ont réaffirmé l'égalité des chances comme objectif gouvernemental de premier plan. L'insertion de chaque citoyen dans l'économie est un enjeu républicain, dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ou dans certaines zones rurales où l'exclusion économique se double d'une exclusion sociale.

Trois dispositifs gouvernementaux ont notamment été soulignés pour leur rôle dans la lutte pour l'égalité des chances économiques.

1. Distribués notamment par l'Adie, les **prêts d'honneur solidaires** permettent aux créateurs ou repreneurs d'entreprise, en situation de fragilité économique, d'obtenir un financement et un accompagnement pendant trois ans. *. Plus de 2000 prêts allant jusqu'à 8 000 euros ont été distribués depuis leur lancement en juillet 2020.
2. La phase d'appel à projets pour le **contrat à impact sur l'égalité des chances économiques** est ouverte jusqu'au 21 février 2021 sur le site web : <https://www.economie.gouv.fr/ci-egalite-chances-economiques>. L'appel à projets est ouvert aux initiatives correspondant à l'un des trois axes suivants : la non-discrimination à l'embauche, le développement de l'entrepreneuriat dans

les territoires urbains ou ruraux prioritaires et la lutte contre l'exclusion financière. Dans ce cadre, l'Adie prépare un projet afin de favoriser l'accès à la création d'entreprise dans les territoires fragiles.

3. Pour aider les entrepreneurs des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville à faire face aux conséquences de la crise sanitaire et économique, le ministère de la Ville a créé **la prime Entrepreneurs des quartiers**. 5000 entrepreneurs en grande difficulté ont bénéficié de cette prime exceptionnelle d'un montant de 1500 euros, venue renforcer les dispositifs d'aide de l'Etat déjà existants.

Nadia Hai explique : *« Cette rencontre à Créteil avec des femmes qui ont créé leur entreprise renforce ma conviction que le développement économique est une condition indispensable pour remplir la promesse d'égalité des chances dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Dans ces quartiers, les petits entrepreneurs n'ont souvent ni épargne ni trésorerie mais les témoignages et toutes les études prouvent qu'ils sont pourtant plus résilients que ceux installés dans d'autres territoires de notre pays. Cela démontre la nécessité et l'intérêt pour l'Etat de les accompagner. »*

« Nous sommes venus pour témoigner du fait que nous sommes plusieurs au sein du Gouvernement à travailler pour contribuer à renforcer l'égalité des chances économiques. Vous pouvez compter sur notre mobilisation pour mettre en œuvre des mesures efficaces telles que les contrats à impact, qui permettent de financer des initiatives ayant fait leur preuve sur le terrain pour les développer à plus grande échelle : le projet est financé par un ou des investisseurs privés qui ne sont remboursés par l'Etat qu'en fonction de la réussite du projet, évalué sur la base d'indicateurs définis en amont. Les premiers contrats seront signés dès le printemps 2021, et les premiers résultats sont attendus pour mars 2022. » rappelle **Olivia Grégoire**.

Contacts presse :

Cabinet de Nadia Hai

01 44 49 85 65

presse@cohesion-territoires.gouv.fr

Cabinet d'Olivia Grégoire

01 53 18 45 54

presse.essr@cabinets.finances.gouv.fr